



Cabinet SOGOREC
Expertise, Audit et Conseils

Fabrice CORDONNIER
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie
Régionale Grande Aquitaine

MJC GOURDON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021

Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon
Place Noël Poujade
46300 GOURDON

Ce rapport contient 23 pages

252, Route du Mont Saint Jean
46300 GOURDON
accueil@sogorec.fr
Tél. : 05 65 41 04 34

MJC GOURDON

Siège Social : Place Noël Poujade – 46300 GOURDON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de l'association MJC GOURDON

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MJC GOURDON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

III - Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel,

FC

ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Informations générales complémentaires » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux retraitements relatifs aux produits d'activités et aux produits des adhésions.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de retraitements de ces produits et nous nous sommes assurés que la note « Informations générales complémentaires » de l'annexe fournit une information appropriée.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association MJC GOURDON.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des

comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Gourdon,

Le 3 juin 2022

SOGOREC

Société Gourdonnaise d'Expertise Comptable

Régistrée au Tribunal de Commerce de Gourdon

16200 GOURDON

Commissaire aux Comptes
Tél. 05 65 41 04 34 Mail : accueil@sogorec.fr

Siret 352 502 900 0001 N° TVA : FR 65 352 502 900

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	3 942	3 942		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	20 495	19 652	844	1 614
	Autres immobilisations corporelles	14 766	8 766	6 000	1 191
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	300		300	300	
TOTAL (I)	39 503	32 360	7 144	3 105	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 000		1 000	472
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	63 663	78	63 586	54 548
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	123 409	18 000	105 409	121 528	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	11 615		11 615	19 360	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	7 446		7 446	6 486
	TOTAL (II)	207 133	18 078	189 055	202 393
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	246 637	50 437	196 199	205 498	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			300	300	
(3) dont à plus d'un an					

Fc

Bilan Passif

		31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	20 383	20 383
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	(76 709)	(104 097)
	Excédent ou déficit de l'exercice	7 694	27 389
	Total des fonds propres (situation nette)	(48 631)	(56 326)
	Fonds propres consommables	2 984	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	2 984	
	Total des fonds propres	(45 648)	(56 326)
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	48 996	45 612
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	48 996	45 612
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	559	1 626
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 583	123 840
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	36 291	32 191
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		708
	Autres dettes	4 310	15 348
Produits constatés d'avance	44 108	42 498	
	Total des dettes	192 851	216 211
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	196 199	205 498
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	7 694,41	27 388,50
	(1) Dont à moins d'un an	192 292	214 586
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	9 197	9 662
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	111 962	108 778
	dont parrainages	34 244	61 027
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	389 411	347 485
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 432	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	6 589	14 973	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	7 327	7 809	
	Total des produits d'exploitation	525 918	488 707
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	186 638	202 824
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 407	4 749
	Salaires et traitements	252 008	213 436
	Charges sociales	56 011	40 170
	Dotations aux amortissements et dépréciations	20 861	1 480
	Dotations aux provisions	3 384	670
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3 655	7 877	
	Total des charges d'exploitation	527 964	471 207
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(2 046)	17 500

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 046)	17 500
PRODUITS FINANCIERS	De participation		1
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			1
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		69
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			69
RESULTAT FINANCIER			(68)
RESULTAT COURANT avant impôts		(2 046)	17 432
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	8 832	9 709
	Sur opérations en capital	908	248
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		9 740
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL		9 740	9 957
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		535 658	498 665
TOTAL DES CHARGES		527 964	471 276
EXCEDENT ou DEFICIT		7 694	27 389
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			14 158
Bénévolat			
TOTAL			14 158
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			14 158
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			14 158

Faits caractéristiques

Crise sanitaire

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'Etat d'urgence sanitaire par la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ne constituent pas des événements conduisant l'entité à remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels clos au 31/12/2021.

Grâce au soutien des financeurs, cette crise sanitaire n'a pas d'incidence financière majeure sur l'activité de l'association, en revanche l'organisation de la MJC a été significativement impactée. L'association a mis en oeuvre les différentes mesures à sa disposition sur le plan réglementaire et sanitaire afin de poursuivre son activité dans les meilleures conditions : adaptation de l'organisation du travail, mise en place de règles sanitaires strictes, protocoles de circulation et animations à distance.

Règles et Méthodes Comptables

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Objet social :

L'objet social de la Maison des Jeunes et de la culture de Gourdon est de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes et de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire.

Missions sociales :

- * Domaine d'activité lié à l'enfance : gestion d'activité péri et extrascolaires,
- * De l'animation locale et culturelles : proposition de rencontres théâtrales, d'accueil de résidences artistiques, d'expositions, de diffusion de stand up,et d'un événement annuel, le Show de la MJC,
- * Des clubs d'activités : organisation d'une trentaine d'activité,
- * L'animation de la Vie Sociale : animations sociales qui visent des publics en voies d'exclusion, un public familial avec des activités "parents/enfants", des sorties familiales, un Contrat d'Accompagnement Scolaire (CLAS), l'ouverture d'une ludothèque...
- * de l'animation jeunesse : intervention au lycée, organisation de projets internationaux, accompagnement au BAFA...

Moyens mis en œuvre et ressources :

La MJC peut mettre à la disposition du public, dans le cadre d'installations diverses, avec le concours de professionnels salariés ou bénévoles, des activités dans des domaines socioculturel, culturel, social, sportif, économique, etc.

A l'écoute de la population, la MJC participe au développement local en agissant en partenariat avec les collectivités locales et territoriales.

La MJC est financée par la Mairie de Gourdon, la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la CAF. Une contribution financière est demandée aux familles pour les clubs d'activités et le secteur enfance.

Ressources humaines : l'effectif s'est élevé à l'équivalent de 9 ETP au 31/12/2021.

Le directeur est mis à la disposition par la Fédération Régionale des MJC Pyrénées Occitanie depuis 2016.

FC

Règles et Méthodes Comptables

Les investissements de l'exercice 2021 se sont élevés à 6 900 euros.

Règles générales

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le **29/03/2022** par les dirigeants de l'association.

Méthode générale

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2021** ont été établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 et 2020-08 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Méthode d'amortissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Logiciels : 2 à 5 ans
- * Matériel et outillage : 4 à 6 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 15 ans
- * Matériel de transport : 4 à 6 ans
- * Matériel de bureau: 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 1 à 5 ans
- * Mobilier: 5 à 10 ans

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Dans les comptes 2021, une dépréciation de la créance sur UNIFORMATION a été constaté pour un montant de 18 000 euros.

Informations générales complémentaires

Le principe d'indépendance des exercices comptables a été une nouvelle fois appliqué sur cet exercice 2021 et nous a amené à retraiter les produits d'activités et des adhésions versés entre le 1er septembre 2021 et 31 décembre 2021.

Le rattachement sur l'exercice 2022 des cotisations perçues sur les quatre derniers mois

Règles et Méthodes Comptables

de 2021 et correspondant à la période du 1er janvier au 30 juin 2022 a pour conséquence la constatation d'un produit constaté d'avance de 38 070 euros.

Le rattachement sur l'exercice 2022 des adhésions perçues sur les quatre derniers mois de 2021 et correspondant à la période du 1er janvier au 31 août 2022 a pour conséquence la constatation d'un produit constaté d'avance de 6 037 euros.

Etat des services rendus gratuitement

La ville de Gourdon met à la disposition de la MJC du personnel municipal pour l'entretien et la maintenance des locaux du siège et des salles des clubs d'activités.

La C.C.Q.B. met à la disposition de la MJC la cantinière et des techniciens de surfaces des locaux pour l'ALSH d'Anglars-Nozac.

La Mairie d'Anglars-Nozac met également à la disposition de la MJC des locaux à titre gratuit.

La MJC dispose à titre gracieux de plusieurs locaux :

- * siège administratif,
- * Foyer Daniel Roques,
- * Foyer Hivernerie,
- * Gymnase de l'Hivernerie et de la Poussie,
- * Dojo municipal,
- * Locaux rue Calmon,
- * Ecole Hivernerie et école Frescaty.

A la date de la rédaction de la présente annexe, la mairie n'est pas en mesure de fournir la valorisation de la mise à disposition gratuite des locaux à la MJC.

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association a opté depuis l'exercice clos le 31/12/2020 pour l'application de l'article

Règles et Méthodes Comptables

321-1 du règlement ANC n°2014-03 qui consiste à constater une provision pour la totalité des engagements en matière de pensions en raison de départ à la retraite à l'égard des membres du personnel.

L'association dépend de la convention collective de l'Education, Culture, Loisirs et Animation.

Cette convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière. Aucun autre accord particulier n'a été signé par l'association concernant l'indemnité de fin de carrière.

L'engagement de fin de carrière est constaté sous forme de provision.

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	0
55 à 59 ans	6 à 10 ans	1 327
45 à 54 ans	11 à 20 ans	33 896
35 à 44 ans	21 à 30 ans	11 656
moins de 35 ans	plus de 60 ans	2 117
Engagement total		48 996

Hypothèses de calculs retenues :

Les hypothèses suivantes ont servi de base au calcul de la dette actuarielle de l'association en matière d'engagement de retraite :

- augmentation annuelle des salaires = 1%
- taux d'actualisation = 0.50%
- date de départ = 65 ans
- taux de rotation du personnel = faible
- taux de charges sociales ou contribution sur les indemnités de mise à la retraite = 50%
- la table de mortalité utilisé est la table réglementaire TG 05
- la méthode de calcul retenue est la méthode ANC 2021
- les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés
- départ à la retraite initié par l'employeur par soucis de prudence.

Règles et Méthodes Comptables

SUBVENTION D'EXPLOITATION

Les concours publics et subventions d'exploitation européennes sont de 389 411 euros. Elles se décomposent ainsi :

- Subvention Mairie : 142 000 euros
- Subvention C.C.Q.B : 110 000 euros
- Subvention ASP : 23 427 euros
- Subvention CAF : 87 270 euros
- Subvention FONJEP : 14 214 euros
- Autres Subvention : 12 500 euros.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Impact de l'événement Covid-19 sur le Chiffre d'affaires :

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner, l'association constate que cette crise sanitaire a eu un impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2021, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

L'association a mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- recours à l'activité partielle pour le personnel pour un montant de 9 284 euros.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'association à la date de l'arrêté des comptes, soit le 31/12/2021, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	3 942					3 942
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 942					3 942
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	20 495					20 495
Instal., agencement, aménagement divers	2 169					2 169
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 698		6 900			12 598
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 362		6 900			35 262
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	300					300
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	300					300
TOTAL	32 603		6 900			39 503

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			
	Donations temporaires d'usufruit			
	Autres	3 942		3 942
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 942		3 942
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement			
	Instal technique, matériel outillage industriels	18 881	770	19 652
	Autres instal., agencement, aménagement divers	978	481	1 458
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau, mobilier	5 698	1 610	7 308
	Emballages récupérables et divers			
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 557	2 861	28 418	
TOTAL	29 499	2 861	32 360	

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021	
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMEENTEES						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires	45 612	3 384		48 996	
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		45 612	3 384		48 996	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 					
		Sur stocks et en-cours				
		Sur comptes clients, usagers	506		428	78
		Sur créances reçues par legs ou donations				
		Autres		18 000		18 000
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	506	18 000	428	18 078	
TOTAL GENERAL		46 118	21 384	428	67 074	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		21 384	428		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

Créances et Dettes

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	300	300	
	Clients, usagers douteux ou litigieux	78	78	
	Autres créances clients, usagers	63 586	63 586	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 863	1 863	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	120 600	120 600	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	946	946	
	Charges constatées d'avance	7 446	7 446	
	TOTAL DES CREANCES	194 818	194 818	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	107 583	107 583		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	9 055	9 055		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 944	7 944		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	19 293	19 293		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	4 310	4 310		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	44 108	44 108			
	TOTAL DES DETTES	192 292	192 292		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2020	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2021
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	20 383				20 383
Autres réserves					
Report à nouveau	(104 097)		27 389		(76 709)
Excédent ou déficit de l'exercice	27 389	(27 389)	7 694		7 694
Situation nette	(56 326)		35 083		(48 631)
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			3 892	908	2 984
Provisions réglementées					
TOTAL	(56 326)		38 975	908	(45 648)

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2021	31/12/2020
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		
Répartition par nature de charges	31/12/2021	31/12/2020
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens Ville de Gourdon : locaux du siège et salles des clubs d'activités		14 158
Prestations		14 158
Personnel bénévole		
Total		14 158



Cabinet SOGOREC
Expertise, Audit et Conseils

Fabrice CORDONNIER
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie
Régionale Grande Aquitaine

MJC GOURDON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 décembre 2021

SOGOREC

Société par Actions Simplifiée d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes
17, rue du Mont Saint-Jean
46300 GOURDON

Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon
Place Noël Poujade
46300 GOURDON

Ce rapport contient 1 page

252, Route du Mont Saint Jean
46300 GOURDON
accueil@sogorec.fr
Tél. : 05 65 41 04 34
Fax : 05 65 41 39 35

MJC GOURDON

Siège Social : Place Noël Poujade – 46300 GOURDON

Rapport spécial du commissaire aux comptes

Sur les conventions règlementées

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions règlementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Gourdon,
Le 3 juin 2022

SOGOREC

Société Gourdonnaise d'Expertise Comptable
Route de Montégut
46300 Gourdon

Commissaire aux comptes
Tél. 05 65 41 04 34 Mail : accueil@sogorec.fr
Siret 352 502 900 00017 N° TVA : FR 65 352 502 900